



**VILLE  
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909  
**45209 AMILLY CEDEX**  
 Tél : 02.38.28.76.00  
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 22 MAI 2024**

**Objet :**

**Dénomination des voies communales – Ajout  
 d'une voie**

**Date de convocation**

**16 mai 2024**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 33  
 Présents : 24  
 Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,  
 Pour Le Maire,  
 Par délégation  
 Le fonctionnaire titulaire,  
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240522-DEL2024022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024  
 Publication : 04/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Deux Mai à 19 heures  
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
 Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, MM. SZEWCZYK,  
 LECLOU, CARON-PERROUD, Mme CARRIAU  
 Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, FURNEL, ABRAHAM,  
 Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,  
 Mmes PENIN, FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET,  
 Mme PLICHON, MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,  
 M. CHALENCON  
 Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

<b>Mme CARNEZAT</b>	<b>Pouvoir à Mme BEDU</b>
<b>Mme TURBEAUX-JULIEN</b>	<b>Pouvoir à M. LECLOU</b>
<b>Mme FOLY</b>	<b>Pouvoir à M. DUPATY</b>
<b>Mme SAJET</b>	<b>Pouvoir à M. PATRIGEON</b>
<b>M. SALL</b>	<b>Pouvoir à M. LAVIER</b>
<b>M. RAISONNIER</b>	<b>Pouvoir à Mme FEVRIER</b>
<b>M. DESPLANCHES</b>	<b>Pouvoir à Mme CARRIAU</b>

**ABSENTES :**

**Mme TINSEAU  
 Mme HUTSEBAUT**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 MAI 2024

AT FONCIER/N°2024/22

### OBJET : DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES – AJOUT D'UNE VOIE

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 20 décembre 2023, le Conseil Municipal a dénommé les voies sur la commune aux fins de certification dans la Base d'Adresse Locale.

Il convient d'ajouter l'impasse de la Cheminée Peynault, voie d'accès au restaurant scolaire de Viroy classée dans le domaine public par délibération du 31 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la Loi du 22 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Aménagement du Territoire et Commande Publique du 18 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DENOMME cette voie « Impasse de la Cheminée Peynault » et l'AJOUTE dans la liste des voies de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE le jour, mois et an que dessus,